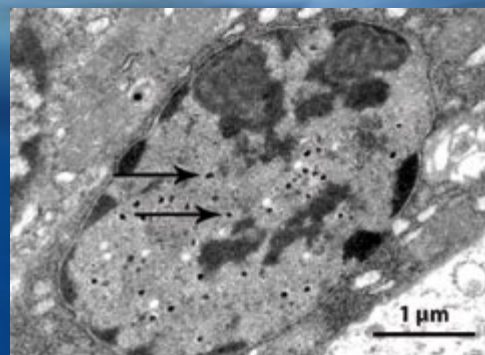


# Le virus *ostreid herpesvirus* type 1 (OsHV-1)

Le virus OsHV-1 infecte les huîtres mais également d'autres mollusques bivalves. C'est un virus enveloppé à ADN. Depuis le début des années 1990, ce virus est régulièrement associé à des épisodes de mortalité d'huîtres creuses japonaises (*Crassostrea gigas*) et plus particulièrement de naissain et de juvéniles. À partir de 2008, ces épisodes de mortalité ont pris des proportions jusqu'alors non observées en France (atteinte de l'ensemble des bassins ostréicoles). Les huîtres adultes semblent moins sensibles mais peuvent être porteuses du virus et ainsi jouer un rôle dans la propagation de l'infection. Différents génotypes du virus ont été associés à d'importants épisodes de mortalité : le génotype de référence, majoritaire avant 2009 et le génotype microvariant ( $\mu$ Var) dominant depuis 2009 en France. Ce virus a également été détecté en l'absence de mortalité.

Le développement des infections virales est influencé par la température. Ainsi, en France, les fortes mortalités associées à la détection du virus surviennent au printemps et en été, lors du réchauffement des eaux côtières.

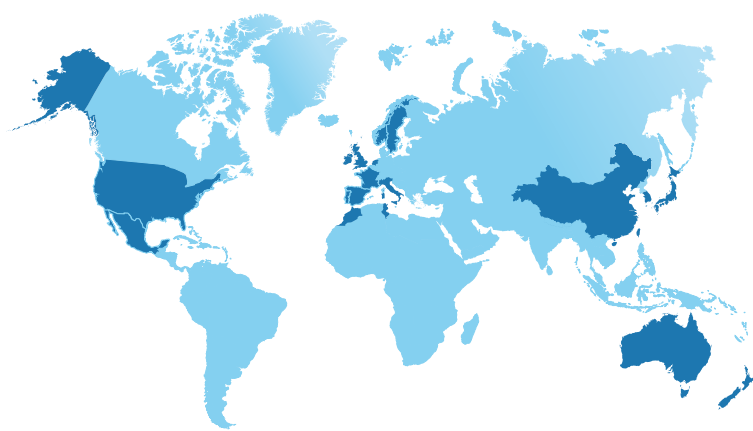


Présence de capsides virales dans le noyau d'une cellule infectée d'huître creuse japonaise, observées en microscopie électronique à transmission.

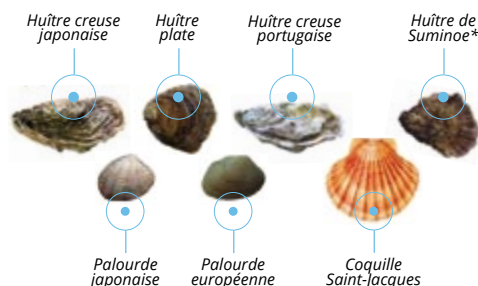
© Ifremer/T. Renault

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU VIRUS OsHV-1

détecté lors d'épisodes de mortalité de mollusques



## QUELQUES ESPÈCES SENSIBLES



\* non présente en Europe

## MÉTHODES DE DIAGNOSTIC

Pas de signes cliniques spécifiques, bien qu'une faiblesse du muscle adducteur soit souvent observée, entraînant la difficulté des huîtres à se refermer.

- Méthode la plus courante pour détecter la présence du virus OsHV-1 : l'analyse par réaction de polymérisation en chaîne (PCR) permet d'amplifier et de détecter l'ADN de ce virus dans les tissus des mollusques.
- Observation de coupes ultra-fines de tissu (du mollusque) en microscopie électronique à transmission.

## Réglementation en santé animale

Application des dispositions réglementaires générales : **Arrêté du 4 novembre 2008** relatif aux conditions de police sanitaire applicables aux animaux et aux produits d'aquaculture et relatif à la prévention de certaines maladies chez les animaux aquatiques et aux mesures de lutte contre ces maladies.

**Réglementé à l'échelle nationale en Irlande et au Royaume-Uni : Article 43 de la directive 2006/88/CE**, décision 2010/221/UE modifiée par les décisions 2013/213/UE, 2014/250/UE et 2016/169/UE.

**Code sanitaire** pour les animaux aquatiques (OIE, 2017). **Manuel des tests de diagnostic** pour les animaux aquatiques, chapitre 2.4.5 en anglais (OIE, 2017).

OIE : Organisation mondiale de la santé animale

## Quelques dates

